**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 77 (1989)

Heft: 1

**Artikel:** Vraie féministe attend vraie commission

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-278939

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

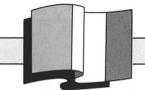
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Vraie féministe attend vraie commission

La Commission italienne pour l'égalité dort depuis bientôt deux ans, mais sa présidente veille.

our pouvoir rencontrer Elena Marinucci, secrétaire d'Etat à la Santé et présidente de la Commission nationale pour la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes, j'ai dû faire une douzaine de téléphones et deux heures d'antichambre au Ministère de la santé, dans le quartier périphérique romain de l'EUR. Mais ça valait la peine : Elena Marinucci n'est pas une « parachutée » dans les questions féminines comme c'est le cas pour bien des politiciennes, c'est une vraie féministe, qui s'est battue pour le droit au divorce et pour le droit à l'avortement dans le cadre du mouvement, et qui a continué par la suite à combattre les institutions patriarcales à l'intérieur de son parti, le Parti socialiste, où elle a occupé la fonction de responsable de la section féminine.

FS — Depuis quand la commission existe-t-elle ?

EM — Depuis le mois de mai 1984. Il était grand temps de combler le retard de l'Italie dans ce domaine par rapport aux autres pays européens, et même plus généralement sur le plan international. J'avais pu me rendre compte moi-même à Copenhague, en 1980, lors de la Conférence intermédiaire de la Décennie de la femme des Nations Unies, à quel point notre pays était mal outillé sur le plan institutionnel

#### FS — Mais justement, quelle est la légitimité institutionnelle de cette commission ?

EM - C'est là que le bât blesse! La commission a été créée par décret gouvernemental en 1984, à l'époque du gouvernement Craxi (réd : Bettino Craxi, socialiste, a été président du Conseil de 1983 à 1987). Presque simultanément a été créé un Comité pour l'égalité entre travailleurs et travailleuses auprès du Ministère du travail. Ces deux organismes ont pris un certain nombre d'initiatives, soit séparément, soit ensemble, tant que le gouvernement Craxi a été en place. Mais les gouvernements qui ont suivi (réd : gouvernements dirigés par MM. Fanfani, Goria et de Mita, trois démochrétiens) se sont désintéressés de la question, et actuellement il ne se passe plus rien, même si les structures ont été partielElena Marinucci

lement maintenues. Cette situation prouve qu'il est absolument indispensable d'instituer ce genre d'organismes par la voie législative, et pas seulement par décret, pour les soustraire aux aléas des changements de gouvernement.

FS — Et y a-t-il des chances pour que cette légitimation législative se produise ?

EM — Oui. Les deux projets de loi sont déià à l'étude auprès des commissions respectives. Il y a quelques années, l'idée de créer des organes officiels pour la réalisation de l'égalité suscitait encore une grande méfiance, aussi bien chez les femmes des partis, qui craignaient la perte des prérogatives de leurs propres organisations, que chez les féministes issues du mouvement, allergiques à tout ce qui est institutionnel. Sans parler des résistances masculines... Mais aujourd'hui, on s'est rendu compte que c'est une démarche nécessaire. L'Italie n'a pas pu mettre en œuvre le plan d'application des résolutions de Nairobi (réd: c'est à Nairobi que s'est tenue en 1985 la conférence finale de la décennie des Nations-Unies), faute de structures adéquates. A contrario, la valeur du travail accompli entre 1984 et 1987 (organisation de colloques, publication de brochures) a été reconnue. Désormais il n'y a plus de résistances culturelles, tout le monde est d'accord.

FS — De quels moyens financiers a disposé la commission jusqu'à présent ?

EM — Aucun! Chaque fois que nous avons voulu réaliser un projet, nous avons dû demander des fonds à la présidence du Conseil. L'adoption de la loi nous garantira automatiquement des fonds propres.

FS — Les membres de la commission ont toujours travaillé bénévolement ?

EM — Eh oui! Ce qui m'amène aussi à parler du problème de la composition de la commission. Jusqu'à présent n'ont fait partie de la commission que des « têtes pensantes », issues du monde politique, associatif, etc., selon un schéma typiquement italien. A l'avenir, il nous faudra disposer d'un bureau exécutif de fonctionnaires chargé-e-s de mettre en œuvre avec sérieux les idées des « têtes pensantes »...

### FS — Regrettez-vous qu'il n'existe pas en Italie de Ministère des droits de la femme ?

EM - Bien sûr. Un ministre, ou une ministre, ne l'oublions pas, participe aux séances du gouvernement. Cela lui confère une immense supériorité par rapport à une présidente de commission. Je n'ai pas perdu espoir qu'un tel ministère puisse être un jour créé par un gouvernement éclairé, ce qui n'enlèverait rien à la nécessité d'une commission. Dans l'actuel gouvernement il existe un Ministère des affaires spéciales, où certain-e-s, du côté démochrétien, avaient voulu caser aussi les questions féminines. Ce qui m'a fait déclarer qu'encore une fois on voulait parquer les femmes entre les mineurs et les handicapés mentaux (réd : jeu de mots intraduisible : « Fra i minori e i minorati »). Heureusement, la titulaire démochrétienne de ce portefeuille, Rosa Russo Jervolino, une femme intelligente (et qui fit œuvre de pionnière en consacrant, en son temps, son mémoire de licence à l'égalité de salaire entre femmes et hommes réd.), a refusé d'entrer dans ce jeu-là!